

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Lucian

Nom POSTOLACHE

Né le 18 octobre 1962

à heures

à RASTOACA, Roumanie

de (1) Constantin POSTOLACHE, décédé, ---

et de (1) Ioana MARIAN, décédée, ----

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le (2)L'officier de l'état civil
Sceau**MENTIONS MARGINALES (3)****MARIAGE** célébré à BISCHWIHR, Haut-Rhin
le quatorze juillet deux mil dix
Les futurs époux ont déclaré (4) qu'il n'a pas

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 03

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.
(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés
à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms Alina Mihaela

Nom DRULEA

Née le 25 août 1977

à heures

à FOCSANI, VRANCEA, Roumanie

de (1) Constantin DRULEA, ---

et de (1) Ioana DOBRE, ----

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le (2)L'officier de l'état civil
Sceau**MENTIONS MARGINALES (3)**à 11 heures 00
été fait de contrat de mariage. ---

le 14 juillet 2010

L'officier de l'état civil



(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou
« qu'un contrat de mariage a été réçu le ... par maître ... »

SEDI 30700 UZÉS (0701) - Réf. 301046

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 5442
le 06 décembre 2004

à 17 heures 35'
est né(e) (1) Thomas Nicolas —
POSTOLACHE

du sexe Masculin
à MULHOUSE (Haut-Rhin)
reconnu(e) (2) le 03 décembre 2004
à MULHOUSE (Haut-Rhin)

par (3) Les père et mère
Délivré conforme aux registres, le 08 SEP. 2010



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 3993
le 02 Octobre 2007

à 14 heures 02'
est né(e) (1) Mathieu Ioan —
POSTOLACHE

du sexe masculin
à MULHOUSE (Haut-Rhin)
reconnu(e) (2) le 01 Octobre 2007 à
MULHOUSE (Haut-Rhin)

par (3) Père père et mère,

Délivré conforme aux registres, le

08 SEP. 2010

L'officier de l'état civil
Marie-Catherine SANNER



Marie-Catherine
SANNER

par / auquel

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le
à
Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du [date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun] »
- (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
- (3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »
- (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 3334
le 02 Octobre 2007

à 14 heures 03'
est né(e) (1) Camille Maria —
POSTOLACHE

du sexe féminin
à MULHOUSE (Haut-Rhin)
reconnu(e) (2) le 01 Octobre 2007 à
MULHOUSE (Haut-Rhin)

par (3) les père et mère,
Délivré conforme aux registres, le

08 SEP. 2010

L'officier de l'état civil
Marie-Catherine SANNER



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le
à
Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du [date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun] »
- (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
- (3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »
- (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.